

pluxee

**La prime pouvoir
d'achat de Pluxee!**





✕ Qu'est-ce que la prime pouvoir d'achat ?

La prime pouvoir d'achat est un bonus prévu par le gouvernement permettant aux entreprises de donner un coup de pouce financier à leurs travailleurs et travailleuses. En effet, une augmentation de salaire n'est pas envisageable dans les deux prochaines années, en raison de l'accord interprofessionnel* pour la période 2023-2024. Heureusement, grâce à la prime pouvoir d'achat, vous pouvez offrir à vos équipes jusqu'à 750 € de pouvoir d'achat supplémentaire.

- Elle est 100 % déductible des impôts
- Elle requiert une cotisation patronale de seulement 16,5 %
- Elle est octroyée sous forme de chèques
- Elle apparaît en tant que Consumption Pass sur la Pluxee Card
- Elle peut être consacrée aux denrées alimentaires et aux produits et services écologiques
- Elle pourra être utilisée pour des achats en magasin et en ligne

* Un accord interprofessionnel (AIP) est un accord-programme ou accord-cadre intersectoriel conclu tous les deux ans par les responsables des partenaires sociaux du secteur privé.



Que dit la loi ?

- La prime pouvoir d'achat s'élève au maximum à 500 € pour les entreprises qui ont réalisé de bons résultats, et 750 € pour les entreprises qui ont réalisé de très bons résultats.
- Les conditions de l'octroi de la prime pouvoir d'achat doivent être reprises dans une convention collective ou individuelle de travail. Dans cette dernière, la signification de « bons résultats » et de « très bons résultats » sera précisée.
- La prime peut être utilisée pour les denrées alimentaires ainsi que les produits et services écologiques.
- Les entreprises peuvent commander la prime pouvoir d'achat jusqu'au 31/03/2024 inclus, et les bénéficiaires peuvent dépenser cette prime au travers de chèques-consommation jusqu'au 31/12/2024 inclus.



Les avantages pour vos équipes

Votre commerçant préféré ne fait pas encore partie de notre réseau ? Aucun souci ! Vos collaborateurs et collaboratrices peuvent toujours proposer un commerçant à Pluxee. Et qui sait ? Ils pourront peut-être bientôt y utiliser leur prime pouvoir d'achat !



Versée sur la Pluxee Card

La prime pouvoir d'achat apparaît en tant que Consumption Pass sur la Pluxee Card, au côté des autres avantages Pluxee tels que le Pluxee Lunch, Pluxee Eco ou Pluxee Cadeau. Tous vos avantages sur une seule carte !



Solde consultable en permanence sur l'application

Il est possible de consulter le solde disponible à tout moment via l'application Pluxee. Un aperçu des versements et des dépenses est également disponible sur cette dernière. Vos collaborateurs ne seront donc jamais surpris lors de leur passage en caisse.



Toujours plus sûre

La Pluxee Card est protégée par un code PIN que vos employés peuvent personnaliser. S'ils le souhaitent, ils peuvent également le désactiver. En cas de vol ou de perte de la carte, il suffit de contacter le service client de Pluxee au 02/547.55.02. La Pluxee Card sera immédiatement bloquée et remplacée par une nouvelle carte. De cette manière, tout risque de fraude est évité.



Paieement sans contact

Avec la Pluxee Card, il est possible de payer sans contact jusqu'à 50 € maximum. Pratique, non ? Il suffit de glisser rapidement la carte sur le terminal de paiement, et c'est tout ! Cette fonctionnalité peut également être désactivée via l'application Pluxee4you. Vos collaborateurs et collaboratrices gèrent ainsi complètement leur carte selon leurs préférences.



Valable dans un large réseau varié

Vos équipes peuvent dépenser leur prime pouvoir d'achat pour des denrées alimentaires et des produits et services écologiques dans plus de 40.000 points de vente physiques et e-shop en Belgique ! Grâce à notre large réseau, vos collaborateurs et collaboratrices disposent de nombreuses options, parmi lesquelles :

- Les supermarchés
- Les friperies
- Les commerces de quartier
- Les magasins bio
- Les restaurants
- Les jardineries
- Les magasins d'électroménagers
- Et bien plus encore !

pluxee

**Votre conseiller
Pluxee est à
votre service :**

+32 (0)2 547 55 05

www.pluxee.be